



Pour plus d'informations :  
[Canada.ca/le-coronavirus](https://Canada.ca/le-coronavirus)

Information pour les communautés autochtones :  
[Canada.ca/coronavirus-info-autochtones](https://Canada.ca/coronavirus-info-autochtones)

# Le point sur la COVID-19

## Avez-vous entendu parlé de la Prestation canadienne d'urgence?

Si vous avez cessé de travailler en raison de la COVID-19, la Prestation canadienne d'urgence peut vous fournir un soutien financier temporaire. Cette prestation offre 500 \$ par semaine pour un maximum de 16 semaines.

### Êtes-vous admissible?

La Prestation sera offerte aux travailleurs qui :

- résident au Canada et qui ont 15 ans ou plus;
- ont cessé de travailler en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas quitté leur emploi volontairement ou qui sont admissibles aux prestations régulières ou de maladie;
- ont gagné un revenu d'au moins 5000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant leur demande;
- sont, ou prévoient être, sans revenu d'emploi ou de travail indépendant pendant 14 jours consécutifs au cours de la période initiale de quatre semaines. Pour les périodes de prestations suivantes, ils s'attendent à ne pas toucher de revenu d'emploi ou de travail indépendant.

### Comment présenter une demande

Afin de permettre aux Canadiens de recevoir leur paiement rapidement et facilement, la Prestation canadienne d'urgence est administrée conjointement par Service Canada et l'Agence du revenu du Canada. Pour commencer le processus de demande, veuillez répondre à quelques questions. Les réponses que vous fournirez nous aideront à vous orienter vers l'option de service qui correspond le mieux à votre situation. Cliquez ici pour commencer maintenant : [Prestation canadienne d'urgence](#)

Que vous fassiez votre demande en ligne ou par téléphone, nous souhaitons vous offrir le meilleur service possible. Pour faciliter la gestion de ces demandes, nous avons désigné des jours précis pour faire votre demande. Veuillez suivre les instructions suivantes :

Jours pour faire une demande de Prestation canadienne d'urgence		
Si vous êtes né au mois de :	Faites votre demande de PCU les :	La meilleure journée pour faire votre demande est :
Janvier, février ou mars	Lundis	Le 6 avril
Avril, mai ou juin	Mardis	Le 7 avril
Juillet, août ou septembre	Mercredis	Le 8 avril
Octobre, novembre ou décembre	Jeudis	Le 9 avril
Tous les mois	Vendredis, samedis et dimanches	

### Pour plus d'information

N'hésitez pas à consulter [la page web de Questions et réponses sur la prestation canadienne d'urgence](#) pour plus de détails.



Services aux  
Autochtones Canada

Indigenous Services  
Canada

Canada